# CHARTE

DE LA

## CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans
Ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq pardevant moi, Alexis Brian notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci après nommés et désignés personnellement sont venues et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir :

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banque d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166 approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 130 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 juin 1892.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président; ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000) divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vice Présidents, et seront transférables sur les livres de la compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il sera souscrit, et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9), qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Spoerl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

| Nom— | Résidence. | Actions |
|---|---|---|
| Simon Weis, | 1237 avenue Jackson.. | 1,000 |
| Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company, | 117 Camp..... | 5,500 |
| Frank B. Williams, | Patterson, La.. | 100 |
| Charles Godchaux, | avenue St Charles, coin Arabella..... | 100 |
| Maurice Stern, | 5115 Ave St Charles.. | 100 |
| Geo. A. Hero, | 713 Ave Esplanade.... | 25 |
| Pearl Wight, | 2504 rue Prytanée..... | 100 |
| Harry O. Penick, | 7004 Ave St Charles | 50 |
| Sol Wexler, | 1737 Ave Napoléon..... | 100 |
| Joseph Levy, | 1504 rue Carondelet... | 25 |
| Edwin C. Foster, | 1401 ave Napoléon. | 20 |
| Otho Elmer | 1454 ave Louisiane..... | 50 |
| James B. Sinnott, | 1137 rue Sixième.. | 50 |
| Sigmund Odenheimer, | 1957 rue Valmont..... | 50 |
| Adam Lorch, | 333 ave Henry Clay.... | 20 |
| Thomas J. Byrnes, | 2101 rue Annonciation..... | 20 |
| John Fitzpatrick, | 2024 rue Canal..... | 50 |
| George Q. Whitney, | 2233 ave St Charles..... | 100 |
| John E. Bouden Jr., | 1334 rue State.... | 100 |
| Charles De Lerno, | 1122 rue Troisième | 25 |
| Michael A. Spoerl, | 720 Clouet..... | 15 |
| Charles A. Tessier, | 1546 ave Peters.. | 25 |
| Patrick J. Maguire, | 1617 rue Quatrième..... | 25 |
| Jonas H. Levy, | 1847 rue Carondelet.. | 25 |
| Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs, | Nlle Orléans..... | 2,325 |

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année, excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour le balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est ci-précédemment.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin, un président et au moins trois vice-présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice-Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir, aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation, sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil. Le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification des changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci dessus indiqués en présence de MM. Wm Redmonr et Hugh Tracey, témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales).

SIMON WEIS.
Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge Co., Maurice Stern, Prest.
F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO A. HERO
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY
E. C FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,
LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX, } Administrateurs.
SOL WEXLER, }
Témoins:
WM REDNOUR,
H. TALCEY.

ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précédent d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page ——.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 190..
(Signé) EMILE LEONARD,
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie bâlée et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.

ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.

## VENTES A L'ENCAN.

## Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Résidence Simple en Bois à Deux Etages à Algers,

A un demi mille à l'arrière de la Réserve Navale.

Succession de Milford Jackson—No 76 527—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern Encanteur—JEUDI, le 3 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 27 mars 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans la Manche Camus, dans le cinquième district de cette ville et désigné comme lot No 92 sur un plan de C. Lucas Lewis, voyer, daté le 20 mai 1871, annexé à un acte pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le 12 juin 1871, d'après lequel plan ledit lot mesurant quarante huit pieds de face à la Manche Campus sur une profondeur de cent cinqdante pieds, étant la même propriété acquise par le défunt Milford Jackson, par acte pardevant Conrad G Collins, notaire, le 1er octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 193, folio 716.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit d'un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendu, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur desdits billets et de payer, ci-dessus et en plus de son enchère, les taxes de l'année 1906.

L'acte de vente pardevant Conrad G. Collins, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. E. Humphrey, avocat.
1 avril—1 8 15 22—mai 3

## Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### JEUDI, LE 10 MAI 1906.

### Interdiction de P. F. Auguste Cabiro.

No 76,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

### Un joli cottage simple sur une rue pavée.

No 1327 rue Kerlerec, entre les rue Marais et Villeré.

A la Bourse des Propriétés Foncière de la Nlle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—JEUDI, le 10 mai 1906, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 4 avril 1906, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec Marais Villeré et Colombus, désigné par la lettre "C" sur un devis fait par Edgar Pilié, architecte sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès-verbal d'une réunion de famille en faveur des mineurs Seré, serait tenu pardevant Edgar Grima, notaire, le Deuxième jour de mars 1887, lequel dit lot de terre mesurant comme suit, à savoir: Trente pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Kerlerec, vingt cinquante et un pieds un pouce et six lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Marais, le séparant du lot B et vingt cinquante cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot D, et trente pieds deux pouces et cinq lignes de largeur sur la ligne du fond, le tout conformément au dit devis.

Termes et conditions—Deux tiers comptant et la balance en un crédit d'un an en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège et portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de 5 0|0 honoraires d'avocat, le pacte de non aliénando, sans estimation, en cession de jugement, la clause d'assurance, et devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assurer le paiement des taxes dues et exigibles en 1906, ci-dessus et en plus du prix d'achat.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.
Charles Butler, avocat.
8 avril—8 15 22 29—mai 6 10

## VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

## Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### DEMEURE ELEGANTE

### Rue Broadway, No 382 entre les rues Pine et Esther,

### LE LOT 45x120

MERCREDI, le 18 avril 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225-229 rue Baronne, en vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Ellsworth Robins De Bow No 78,575 du Dossier de ladite Cour, lequel dit ordre est daté et signé le 12 mars 1906, je vendrai MERCREDI, le 18 avril, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 46, Greenville, borné par les rues Ann, Esther, Pine et Broadway, lesquelle dite portion de terre est composée de tout du lot No 1 et quinze (15) pieds du lot No 2) contigu dans ledit ilet et mesurant ensemble quarante cinq (45') pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120') pieds commençant à cent vingt (120') pieds de l'encoignure de la rue Esther et cent trente cinq (135') pieds de l'encoignure de la rue Ann, le tout d'après un plan fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 28 mai 1905 enregistré en l'étude de Elw. Richter, notaire. Etant la même propriété acquise par Ellsworth R. De Bow de Mme Lajn A. McNeil, par un achat par un achat par un acte passé par devant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le 13 juin 1905 et enregistré dans le bureau des transferts dans cette paroisse dans le livre 194, folio 617.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, en plus du prix de l'adjudication, devant assumer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1906 et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication, payer pour l'acte de vente pardevant Elw. Richter, notaire.

GEO. ST PAUL, Encanteur, 137 rue Carondelet.
Phone Main 2967—R 18 mars—18 25—avril 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Pharmaciens, Attention!

## VENTE EN BLOC

Des Meilleurs Médicaments et Objets de Fantaisie de Commerce dans le District.

### La "Primrose Drug Store", coin des rues Iberville et Marais.

Stock complet de Médicaments, Objets pour Toilette, Parfumeries, Objets de fantaisie, Candies, Articles divers de pharmacien, Etc. Installations élégantes, Comptoir pour prescription, "Silent Salesmen", Comptoirs, Etagères, Etc.

Ensemble avec le droit d'occupation sous bail terminant le 30 juin 1915

**Sur les lieux Nos 1431-1433 rue Iberville, SAMEDI, le 28 Avril 1906, à 11 heures A. M.,**

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, lequel dit ordre est daté et signé le 12 mars 1906 et amendé le 26 mars 1906, dans l'affaire de la succession de Ellsworth Robins De Bow, No 78,575 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux, SAMEDI le 28 avril, à 11 heures a. m., le contenu entier de l'endroit ci-dessus décrit, ensemble avec le droit d'occupation sous le bail terminant le 30 juin 1915.

Conditions—Comptant. L'acquéreur en plus du montant de son adjudication doit assumer le paiement de tout loyer dû, et qui doit devenir dû sur ledit bail, faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication particulièrement avec l'encanteur.

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
137 rue Carondelet. Phone Main 2967 R
27 mars—27—avril 1 8 15 22 28

## John P. LeBesque.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

### UNE GRANDE OCCASION POUR SPÉCULATEURS: PROPRIÉTÉS DANS LE QUATRIÈME DISTRICT "GARDEN DISTRICT".

Le Cottage Double, 500-504 rue Troisième, (à l'encoignure Rousseau:)
Le Cottage Simple, 2609 rue Rousseau:
Le Cottage Double, 2609-2611 rue Rousseau.

IL SERA VENDU à l'encan, à la (Nouvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne— MERCREDI, LE 16 MAI 1906.

JAMES J. RILEY ET ALS. VS IRENE DELESDERNIER ET ALS

No 77,348—Cour Civile de District — Division A.

PAR JOHN P. LEBESQUE, Encanteur,—En vertu d'un jugement en partage final en ceci signé le 5me jour de janvier 1906 et d'un ordre supplémentaire de la date du 5 février 1906 les deux dans l'affaire ci-dessus nommée, par l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la dite Division A, et aussi d'un ordre signé par l'Hon. George H Théard, juge de la Division E, de ladite Cour Civile de district, le 16 février 1906 dans la succession de Mme Richard Riley No 67,221 du dossier de ladite Cour.

Je vendrai à l'enchère publique à la (nouvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, avantages, etc., en cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton (maintenant St Thomas), à l'encoignure des rues Troisième et Rousseau 38 pieds, plus ou moins, de façade à la rue Troisième sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 63 pieds et 6 pouces, plus ou moins, acquis par Richard Riley de John A Devaney, par acte pardevant W. J. Castell, anciennement notaire, le 22 juin 1870, livre des transferts 97 folio 740.

CONDITIONS—Sur toutes les propriétés ci-dessus, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur daté le jour de l'adjudication publique, payables respectivement en un et deux ans de leur date avec 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement; lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque sur la propriété vendue, les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur, en plus et au dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Buz. Rouen, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocats, en cas de procès pour la collection des dites billets, le transfert de l'assurance, etc.

FRANK McGLOIN, avocat.
15 av—15 22 29—mai 6 13 16

JOHN P. LEBESQUE, encanteur.
912 avenue Jackson.

RICHARD P. RILEY ET ALS. VS IRENE DELESDERNIER ET ALS.

No 73,067—Cour Civile de District — Division B.

PAR JOHN P LEBESQUE Encanteur—En vertu d'un jugement final en partage signé le 15 janvier 1906 par l'Honorable Fred D. King juge de la Division B de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et d'un ordre supplémentaire signé le 15 février 1906, les deux dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et en vertu aussi d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E de ladite Cour Civile de District, signé le 16 février 1906, dans la succession de Mme Richard Riley No 67,221 du dossier de ladite Cour.

Je vendrai à l'enchère publique à la (nouvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un lot de terre en cette ville avec toutes les bâtisses, améliorations, avantages, etc., portant les numéros municipaux 2609 (maison simple) et 2609-2611 (maison double) rue Rousseau, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Troisième Quatrième et Fulton (maintenant rue St Thomas) désigné comme lot No 12 sur un plan par H. Grant, voyer de ville, le 1er février 1843, et étant une portion de l'ilet No 11 sur le plan original du Faubourg Livaudais, dressé par B. Buisson, le 5 mars 1832, ledit lot mesurant (en mesure américaine) 31 pieds 9 pouces, plus ou moins, de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 103 pieds 5 pouces 5 lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté vers la rue Quatrième par le lot No 13 sur ledit plan.

CONDITIONS—Sur toutes les propriétés ci-dessus, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un an portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

29 mars—29—avril 1 8 15 22 29—mai 1

## Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### LE COTTAGE SIMPLE BIEN CONSTRUIT,

1541 Avenue St-Roch, près du Marché, Ecoles et Lignes de Chars.

Succession de Edward Schneider—Cour Civile pour la paroisse d'Orléans—Division C No 78,548.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 1er mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 26 mars 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Musique, Robertson et l'avenue St Roch, désigné par la lettre B, ilet 644, sur un devis d'arpentage fait par D. E Seghers le 2 décembre 1903, annexé à un acte pardevant H. L. Loomis jne, notaire daté le 3 juillet 1905, et d'après lequel ledit lot formant l'encoignure de l'avenue St Roch et la rue Claiborne, et mesurant vingt trois pieds trois pouces et une ligne (23' 3" 1") de face à l'avenue St Roch et vingt cinq pieds dix pouces et cinq lignes (25' 10" 5") de profondeur entre lignes parallèles et est composé d'une partie du lot original 26, lequel fait face à l'avenue St Roch et partie du lot original 27 dans le fond, lequel fait face à la rue Claiborne.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, et la balance, s'il y en a, payable en un an portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

29 mars—29—avril 1 8 15 22 29—mai 1

## Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Cottage Double, Attrayant et de Choix,

3055-57 rue Royale, entre les rues Clouet et Montégut.

Succession de Alice M. Météyé, femme de Numa J. Aubry.

PAR ALBERT PAUL Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet—JEUDI, le 19 avril 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 9 février 1906, et signé le 15 février 1906, par l'Hon John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, in re, succession de Alice M. Météyé, femme de Numa J. Aubry (dossier No 70,289), il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Royale, Montégut, Clouet et Grandshommes ou Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Royale par 73 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double de choix et commode, désigné par les numéros municipaux 3055-57 rue Royale, et contenant 5 chambres etc., de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mercer Williams Patton, notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

Albert Voorhies, avocat pour le demandeur.
Emile P mes, avocat pour les défendeurs.
18 mars—18 25—avril 1 8 15 19

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race Phone 983; à Algier, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:
Rue Carondelet 315,
PHONE 376.
1er oct—10m—dim mer ven

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Wm P. Wall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par F. H. G. Fry exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Wynne G. Rogers, avocat.
13 av—13 17 22

## VENTES A L'ENCAN.

## Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété de Valeur avec petite amelioratio du Troisième District,

Coin Royale et Reynes, l'ilet Chartres et Forstall.

Voisinage qui s'améliore rapidement.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 29 mars 1906, dans l'affaire de la succession de Jean Fontan No 77,385, de ladite Cour, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Six lots de terre dans le troisième district de cette ville, l'ilet maintenant 1 9, borné par les rues Moreau, maintenant Chartres, Reynes Cassoulvo, maintenant Royale, et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro De Lizardi maintenant Forstall, lesquels lots sont désignés par les Nos 10, 11, 12 13 14 et 15. Les lots 11 12 13 14, 15 mesurant chacun vingt huit (28) pieds un (1") pouce de face à la rue Royale sur une profondeur chacun de cent vingt huit (128') pieds huit (8") pouces et une (1") ligne entre lignes parallèles. Le lot 15 formant l'encoignure des rues Reynes et Royale. Le lot No 10 mesurant vingt huit (28') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Royale sur cent cinquante huit (158') pieds deux (2") pouces et une (1") ligne de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par le défunt Jean Fontan de Honoré Moreau par acte pardevant G Legardeur, notaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. D. Charconnet notaire. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

### Propriétés désirables du Premier District.

Résidence simple à deux étages, 619 rue Race, retirée de la banquette, chemin pour voitures, pavage en briques sur le devant, grande cour, huit belles chambres, hangars et citernes.

Résidence simple à deux étages, bien construite, 725 rue Race, presque vis-à-vis du Parc Annonciation, retirée de la banquette, six chambres ou plus, grande pelouse sur le devant.

Résidence simple à deux étages extra grande, 717 rue Race, près du Parc Annonciation, contenant vingt chambres ou plus vest-bule dans le centre, retirée de la banquette, joli grillage en fer, cour pavée en briques, pelouse extra grande sur le côté.

Des lignes de cars presque vis-à-vis de ces propriétés, près de la se trouvent églises, écoles et marchés.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 29 mars 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire des successions de William et Sarah Barnes, No 76,662, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, St Jean Baptiste, Fulton, Religieuse et Robert, étant la moitié Est du lot original No 11 de l'ilet No 21 du plan original du Faubourg Lacourse et mesurant trente et un pieds (31') onze pouces (11") pouces et six lignes et demie (6 1|2") de face à la rue Race par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds (127') dix pouces (10") et cinq lignes (5"). Ladite mesure étant toute plus ou moins.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 619 rue Race, en cette ville. Etant la même propriété acquise par Mme Sarah Barnes par achat de la succession de M. Martin et als, d'après un acte pardevant J. Bendernagel, notaire de cette ville, le 30 juin 1887 et enregistré dans le bureau de transferts de cette paroisse dans le livre 126, folio 766.

2° Une certaine portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Robin, Rice, Chippewa et St Thomas, mesurant vingt neuf (29') pieds six (6") pouces de face à la rue Race sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est une partie du lot original de terre désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. F. Zimple, le 25 février 1835 et fait partie de certaine propriété que Edward A. Bryant a acquis de Mme Sarah Barnes, veuve de feu George G. Kirk, par acte passé pardevant William J. Castell, un notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1871, enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 199 folio 644.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par achat de Edward K. Bryant, d'après un acte pardevant P. C. Covellier, ancien notaire en cette ville, le 23 octobre 1871, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 100, folio 419.

Ladite propriété est désigné par le numéro municipal 725 rue Race.

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lacourse, dans l'ilet No 25, borné par les rues Race, Robin, Chippewa et St Thomas, ayant soixante dix neuf (79') pieds, trois (3") pouces, quatre (4"') lignes de face à la rue Race sur une profondeur perpendiculaire de cent quinze (115') pieds, entre lignes parallèles, commençant à une ligne parallèle avec une façade de quatre vingt huit (88') pieds, six (6") pouces à la rue St Thomas, et s'étendant de ladite ligne vers la rue Chippewa, lequel morceau de terre est composé des parties ou portions des lots dans ledit ilet, Nos 4, 5, 6, et 32, agréable à un plan de C. F. Zimple daté le 25 janvier 1833 déposé en l'étude de S. T. Caire, notaire, et lesquelles lots Nos 4, 5 et 6 d'une plus grande étendue que la portion saisie le 31 mars 1904.

Etant la même propriété acquise par William Barn